

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2024

L'an 2024 et le 4 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 28/06/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/06/2024.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. BOULAY Gérard, M. LANGLOIS Jean-François, M. GOFFINET Yan, Mme GUESDON Denise.

Pouvoirs : M. GELLY Vincent donne pouvoir à Yan GOFFINET

Absent : M. CARBONNIER Christophe,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DUFOUR est désigné secrétaire de séance

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril, il est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Décision n°2024-01 du 9 février 2024**

« Portant demande de subvention au titre de la DETR 2024 – Aménagement allée principale du cimetière »

➤ **Décision n°2024-02 du 2 avril 2024**

« Portant acceptation d'une indemnité de sinistre – aire de jeux »

➤ **Décision n°2024-03 du 12 avril 2024**

« Portant demande de subvention au Département – Aménagement allée principale du cimetière »

➤ **Décision n°2024-04 du 12 avril 2024**

« Portant demande de subvention au Département – Achat d'outillage pour le service espace vert »

➤ **Décision n°2024-05 du 28 mai 2024**

« Portant demande de subvention au SIERP – Remplacement luminaire bâtiment communaux »

➤ **Décision n°2024-06 du 14 juin 2024**

« Décision modificative n°1 au budget primitif 2024 – Virement de crédits »

ORDRE DU JOUR

- ❖ Point sur les subventions en cours
- ❖ Convention répartition agents – compétence eau et assainissement
- ❖ Modification du tableau des effectifs
- ❖ Service unifié ADS – avenant n°3
- ❖ Motion sur les mesures d'économies annoncées par l'État
- ❖ Approbation RPQS 2023 – Eau potable
- ❖ Décision modificative n°1 – BP Asst
- ❖ Autorisation SGC reprise amortissement
- ❖ Autorisation travaux SIAEP BEG
- ❖ Porte atelier
- ❖ Divers

I. POINT SUR LES SUBVENTIONS EN COURS

Madame le Maire fait un point sur les subventions en cours et indique les subventions que la commune a déjà perçues et celle qu'il reste à percevoir.

II. CONVENTION RÉPARTITION AGENTS – COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'au 1^{er} janvier 2025, la CCPG prendra la compétence eau et assainissement. Elle précise que la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais, a proposé que les agents affectés aux compétences eau et assainissement pour une durée de travail hebdomadaire inférieur ou égal à 15 heures soient repris par les communes.

Approuvé à l'unanimité

III. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que suite aux nombreux mouvements de personnel qui ont eu lieu au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Elle propose de supprimer les postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 16/35^{ème} et d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 20/35^{ème}.

Adopté à l'unanimité.

IV. SERVICE UNIFIÉ ADS – AVENANT N°3

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune a signé une convention avec le service instructeur de la Communauté de Communes du Pithiverais pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Un premier avenant concernant des ajustements de pratiques et d'équilibrage de budget a été signé en 2019.

Un deuxième avenant concernant des ajustement de pratiques notamment avec la mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols et la saisie par voie électronique applicable depuis le 1^{er} janvier 2022 ainsi que la réforme de la fiscalité de l'urbanisme applicable depuis le 1^{er} septembre 2022 et la réglementation relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés a été signé en 2022.

Depuis la signature de cet avenant numéro 2, le contexte lié à l'instruction des autorisations du droits des sols et des dossiers relevant du Code de l'environnement a évolué avec notamment : la décentralisation de la police de la publicité extérieure au profit des Maires et des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à compter du 1er janvier 2024, la modification des modalités de transmission au Préfet de certaines demandes relatives aux certificats et autorisations d'urbanisme applicables aux demandes déposées à compter du 1er janvier 2024. À ce titre, de nouveaux ajustements doivent être opérés par la voie d'un nouvel avenant.

Adopté à l'unanimité

V. MOTION SUR LES MESURES D'ECONOMIES ANNONCÉES PAR L'ÉTAT

Madame le Maire expose les motifs de la motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat, susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'association des petites villes de France, prise par la commune du Malesherbois. Afin que cette motion ait plus de poids, elle propose au conseil d'adopter cette motion.

Approuvé à l'unanimité.

VI. APPROBATION RPQS 2023 – EAU POTABLE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Boësses Échilleuses Grangermont.

VII. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BPASST

Madame le Maire explique que suite au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Commune du Pithiverais Gâtinais au 1^{er} janvier 2025, il convient de réaliser des ajustements au niveau des amortissements et de la dette concernant des emprunts terminer depuis plusieurs années.

À la demande du SGC de Pithiviers, il est nécessaire d'alimenter les compte 1641 et 6811 du budget en cours. Les comptes 021, 023 seront donc débité de 7.84 € afin de créditer le compte 6811 de ce même montant. Un ajout en dépense et recette dans les sections de fonctionnement et d'investissement de 0.03€ sera fait au compte 1641 et 75888 afin d'équilibré le budget et régularisé l'emprunt réalisé auprès de l'Agence de l'Eau il y a plusieurs années.

Adopté à l'unanimité

VIII. AUTORISATION SGC REPRISE AMORTISSEMENT

Dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais au 1^{er} janvier 2025, le SGC de Pithiviers nous a transmis l'état de l'actif du budget

assainissement afin de réaliser les ajustements nécessaires. Suite à une mauvaise ventilation de certains amortissements sur les fiches des biens, cela a généré des erreurs dans notre comptabilité. Elle explique également que concernant le bien 1-2007, une échéance d'amortissement a été comptabilisé en trop. Aussi, afin de régulariser ce problème, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le SGC a procédé à la reprise des amortissements par schéma libre pour un montant de 76€ par un débit 28158 et un crédit 1068.

Adopté à l'unanimité

IX. AUTORISATION TRAVAUX SIAEP BEG

Madame le Maire indique que la SIAEP BEG prévoit d'effectuer des travaux d'investissement d'un montant supérieur à 30 000.00 € HT. Elle indique qu'au-delà de 30 000.00 € HT, le SIAEPL BEG doit obtenir l'accord des 3 communes.

Accepté à l'unanimité

X. PORTE ATELIER

Madame le Maire fait lecture des échanges par mail avec l'entreprise Bille bois qui avait été retenue pour la réfection des portes de l'atelier avec une date d'intervention courant avril 2024. Suite à de nombreuses relances restant sans réponse de sa part il est proposé d'annuler cette commande et de redemander des devis à d'autres entreprise ou de laisser un délai supplémentaire à l'entreprise.

À l'unanimité, le conseil annule le devis signé avec l'entreprise BilleBois.

XI. DIVERS

Tracteur tondeuse : celui-ci a été réparé chez loisirs service, un essai avec l'entreprise a été réalisé ce jeudi 4 juillet. Il s'est révélé que le matériel n'est pas adapté au besoin de la commune. La tondeuse va être reprise par l'entreprise et une autre tondeuse va être achetée.

14 juillet 2024 : exceptionnellement, madame le Maire propose de faire le repas du 14 juillet le samedi 13 juillet à 18h30.

Noël des enfants et repas des Grangermontois : Madame propose pour cette année 2024 de refaire comme en 2023, une journée intergénérationnelle avec un spectacle pour petit et grand à l'heure du goûter et propose la date du 15 décembre.

Démission conseiller : Madame le Maire informe que Madame LAMOUR Stéphanie a démissionné du conseil municipal.

Transfert compétence eau et assainissement : Madame le Maire fait un bref compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 1^{er} juillet à Boësses concernant ce transfert.

MEDADOM : Madame le Maire relate son entretien du 2 juillet avec la société MEDADOM concernant la possibilité d'installation d'une borne de télémédecine sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h15**.

Le secrétaire
Christian DUFOUR



En Mairie, le 04/07/2024
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET

